

LOI

L/94/039/CTRN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD
DE COOPERATION ECONOMIQUE, CULTUREL,
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE, SIGNEE
LE 28 FEVRIER 1994 ENTRE LA REPU-
BLIQUE DE GUINEE ET LA REPUBLIQUE
SOCIALISTE DU VIETNAM

Le Conseil Transitoire de Redressement National ;

Vu Les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles
93 et 94 ;

Après en avoir délibéré, adopte ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1ER :

Est ratifié et promulgué l'Accord de Coopération Economique, Culturel,
Scientifique et Technique, signé le 28 Février 1994 entre la République
de Guinée et la République Socialiste du Vietnam.

ARTICLE 2 :

La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la
République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

CONAKRY, LE 28 DECEMBRE 1994



LANSANA CONTE